

NOTE A L'ATTENTION DES ENSEIGNANTS QUI PRESENTENT DES CANDIDATS AU DELF SCOLAIRE

Le centre pilote auprès de l'Ambassade de France à Rome, responsable de tous les centres d'examens en Italie, a communiqué cette note de service à l'intention de tous les enseignants de français qui préparent leurs élèves pour les épreuves du Delf Scolaire.

Quelques conseils :

- Afin que les élèves ne soient pas déstabilisés le jour de l'examen, les informer sur la nature et la composition des épreuves et organiser des entraînements en classe. Le CIEP met à disposition des sujets, une bibliographie et toutes les informations nécessaires sur le site : www.ciep.fr
- Oral individuel niveau B1 : bien expliquer comment est faite l'épreuve en 3 parties, signaler que la 2^{ième} partie se fait sans préparation et que le candidat tire au sort 2 sujets et en choisi un pour la 2^{ième} et 3^{ième} partie.
- Compréhension écrite niveau B1 – B2 : lorsqu'il est spécifié « justifier votre choix en citant le texte », il ne faut pas reformuler mais reporter tout simplement mot à mot l'expression, la phrase ou la partie de la phrase dans le texte qui justifie votre choix.
- Compréhension écrite niveau B2 : attention par contre lorsque la consigne vous demande de reformuler et non plus de citer.
- Compréhension orale niveau B2 : les candidats sont souvent déstabilisés par le rythme de l'enregistrement, donc il est important d'entraîner les élèves avec des documents authentiques (radio ou/et télé). Ne pas négliger l'orthographe car elle peut compromettre la bonne lecture des réponses.
- Production écrite niveau B2 : le correcteur tient compte aussi bien de la richesse de la langue que de la richesse du contenu. A ce niveau, on attend un texte fluide et bien structuré qui démontre la maîtrise des structures complexes du français. N'oublions pas que la Production écrite & orale B2 sont les indicateurs de niveau aussi bien pour l'Université que dans le monde professionnel.
- Production orale niveau B2 : les consignes de cette épreuve suscitent quelques fois certains malentendus. Il ne s'agit pas de faire un résumé du document puis de donner son opinion (ce qui est la modalité du B1) en présentant quelques exemples. Quand la consigne demande « un point de vue argumenté », il faut entendre :
 - un exposé avec une introduction, un plan et une conclusion
 - dégager différents aspects du problème (ex: enjeux économiques/ socioculturels/...) ou adopter un plan simple (ex: causes/ conséquences/ solutions) dans le but de développer un raisonnement
 - l'exposé doit durer au moins 10/15 minutes
 - pendant la 1^{er} partie (exposé personnel) l'examineur n'intervient pas mais prend des notes pour élargir ou faire réagir le candidat pendant l'entretien successif (2^{ième} partie).